

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 28 Novembre

L'alliance franco-russe

L'un des faits historiques les plus importants de ces dernières années a été, cela n'est pas contestable, l'alliance franco-russe. Cette entente entre deux grandes nations qui ont des intérêts communs dans presque toutes les parties du monde, a produit dans toute l'Europe un effet d'autant plus considérable que les ennemis de la France avaient, depuis 1870, consacré tous leurs efforts à l'isoler du reste du monde.

Ils s'étaient flattés de l'enfermer dans ses frontières comme dans un cercle de Popilius, et de lui aliéner les peuples de l'Europe. Le vieux Bismarck fut un des plus ardents meneurs de cette campagne qui devait aboutir à un fiasco. La haine implacable dont il nous poursuivait le poussait à éveiller contre nous toutes les défiances et à nous susciter des adversaires, partout où ses conseils étaient écoutés, et l'on sait de quelle influence jouissait cet homme néfaste depuis la guerre de 1870-71.

Eh bien ! malgré ses menées, ses délations et ses calomnies, nous avons trouvé des amis en Europe. La Russie est venue à nous. Elle a tendu à la République française une main amie ; elle s'est déclarée son alliée en face du monde étonné, qui s'était imaginé que nos vainqueurs, devenus les maîtres de la situation, pouvaient imposer leur volonté à l'Europe.

Les conséquences de cette alliance se manifesteront dans un avenir prochain. Dès aujourd'hui elles ont produit des résultats tangibles, incontestables. On ne saurait nier, en effet, que l'alliance franco-russe a contenu dans l'Extrême-Orient les ambitions japonaises et sauvé la Chine avec laquelle l'Europe a, pour le moment, intérêt à vivre en bons termes.

On en peut dire autant à propos de la

question des principautés danubiennes, où s'agitent de si ardentes convoitises. Actuellement, elle est en train de sauver la Turquie fortement menacée par les convoitises de l'Angleterre.

Il n'est pas douteux, en effet, que la Grande-Bretagne n'a vu dans la question arménienne qu'une occasion favorable de mettre de nouveau sur le tapis la question du démembrement de l'empire ottoman. Il y a longtemps que John Bull convoite une partie de la succession de « l'homme malade » et il ne serait pas fâché de profiter des derniers événements qui ont troublé l'ordre en Arménie pour provoquer une liquidation de l'empire turc. Les journaux officieux de Londres n'ont pas même pris la peine de cacher que tel était le but que poursuivait le cabinet anglais.

Les espérances du marquis de Salisbury et de ses collègues seront déçues, encore cette fois, car la Russie, d'accord en cela avec la France, n'est pas d'humeur à faire le jeu des Anglais en Orient. C'est déjà bien assez que l'on ait toléré jusqu'à ce jour leur présence en Egypte, qu'ils devraient avoir évacuée depuis longtemps. L'Europe ne saurait avoir oublié qu'ils ont déclaré à maintes reprises que leur présence dans la vallée du Nil ne serait que temporaire et qu'ils évacueraient l'Egypte dès que l'ordre y serait rétabli. Or il y a longtemps que la terre des Pharaons est pacifiée et la perfide Albion ne se préoccupe nullement de tenir sa promesse. Il faut espérer que l'Europe se décidera un jour à s'occuper de cette question et qu'elle mettra les Anglais en demeure de laisser l'Egypte aux Egyptiens. Ce serait jouer un rôle de dupe que de tolérer qu'ils s'implantassent dans ce pays où d'autres puissances ont des intérêts considérables à sauvegarder.

Quoi qu'il en soit, l'alliance franco-russe n'a pas seulement contribué à faciliter la solution de la question sino-japonaise, elle est aussi considérée, en Europe, comme la meilleure garantie du maintien de la paix.

Jadis, la Triple se targuait volontiers de ce rôle. Ses constructeurs n'avaient garde d'avouer qu'ils avaient conclu entre eux ce pacte dans une pensée d'hostilité contre la France, sous l'inspiration et la pression de l'Allemagne ; mais l'Europe n'était pas dupe de leur assertion hypocrite ; elle savait bien que la Triple-Alliance était uniquement dirigée contre la France et contre la Russie, isolées l'une et l'autre.

Aujourd'hui la situation est complètement changée ; aujourd'hui la France et la Russie ne sont plus isolées, elles sont unies entre elles, et cette alliance basée sur des intérêts communs fait leur force et leur permet de faire la loi au monde.

Ceci est si vrai que l'Allemagne elle-même en est arrivée à rechercher leur amitié de préférence à celle de l'Angleterre.

Le ministre Salisbury a fait tout ce qu'il a pu pour entraîner l'empereur Guillaume du côté de la Grande Bretagne. Ses efforts ont été stériles. Le souverain allemand a résisté ; il n'aime pas la perfide Albion et il a sans doute de bonnes raisons pour cela.

J. QUERCYTAÏN.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 25 novembre 1895

Budget de 1896

M. Delafosse, qui prend la parole, se fait fort de réaliser sur les dépenses annuelles un demi-milliard d'économies s'il était appelé, dit-il, à l'honneur inespéré de diriger la politique du pays, et l'orateur, passant la revue en détail de tous les départements ministériels, indique les économies réalisables, d'après lui, sur le budget de chacun d'eux.

M. Gendre voudrait qu'on cherchât la péréquation de l'impôt dans l'établissement d'une taxe sur le revenu.

M. Jourdan (du Var) n'admet pas toutes les critiques adressées à la politique financière du parti républicain.

Si certaines dépenses se sont notablement accrues depuis 1870, c'est que les régimes précédents avaient laissé tout à faire pour l'enseignement populaire et pour la reconstitution de la

défense nationale. Toutefois, il faut maintenant de la prudence.

Il faut rechercher des économies, mais non pas des petites économies de détail. C'est dans le vif qu'il faut tailler en réformant entièrement une organisation compliquée et coûteuse qui pouvait être la meilleure possible à l'époque du Consulat, mais qui ne s'explique et ne se justifie plus depuis l'invention du télégraphe électrique et des chemins de fer.

La clôture de la discussion générale est réclamée avec tellement d'insistance que le président de la commission du budget déclare, au nom de celle-ci, ne pas s'y opposer, et il s'assoit après un petit air de bravoure à l'adresse de M. Delafosse, en protestant contre les critiques de cet orateur de la droite et en faisant remarquer qu'on s'est tenu dans les généralités sans proposer aucune mesure précise.

La clôture est prononcée et l'on passe aux articles en commençant par le ministère du commerce dont le budget est adopté sans discussion.

Séance du 26 novembre 1895

Budget de l'instruction publique

La discussion des articles du budget de 1896 continue par l'examen de divers chapitres du département de l'instruction publique.

M. d'Hulst ouvre le débat en critiquant le système des dépenses excessives faites, selon l'orateur, par le gouvernement républicain pour l'instruction publique.

On pose en principe que toutes les dépenses engagées depuis quinze ans par le parti républicain sont des dépenses intangibles, et ce principe posé, on cherche à faire des économies qui deviennent actuellement difficiles à réaliser.

Les dépenses de constructions scolaires n'ont pas été contrôlées d'assez près et la moyenne de 30.000 fr. à peu près par école est visiblement exagérée. (Approbation à droite).

Ces constructions grandioses au milieu des plus humbles villages sont hors de proportion avec leur objet ; la dépense pour le personnel, les émoluments des instituteurs de l'enseignement primaire ont pris des proportions effrayantes. (Nouvelles marques d'approbation à droite).

L'orateur poursuit en se plaignant de l'exagération du nombre des lycées. En ce qui concerne l'enseignement supérieur, M. d'Hulst reconnaît que tout était à faire, ou à peu près, et il se borne à appeler de ses vœux l'établissement d'universités libres.

Revenant aux dépenses faites par l'Etat pour l'enseignement secondaire et rappelant l'achat de l'école Monge ainsi que la subvention de

ver la voix pour me répondre ; c'est qu'on pourrait entendre à côté, et ça serait fâcheux d'échouer si près du port !

Fanch semblait en proie à une angoisse terrible. Il n'écoutait plus l'ignoble langage de son frère, tout entier à la lutte qui se livrait dans son cœur.

Se méprenant à ce silence, Jean-Marie continua :

— Ecoute, Fanch, je suis bon garçon, je veux bien oublier tout le mal que tu m'as fait depuis deux ans, avec ta probité, ton honnêteté, ta charité, ta chrétienté. Je t'abandonne ton Hérier, puisque tu l'as gagné, et sa fille, que je veux bien te laisser épouser.

Le fiancé de Geneviève fit un geste...

— Que je veux bien te laisser épouser, tu m'entends bien, répéta le boiteux. Mais si je suis beau joueur, c'est bien le moins que je gagne quelque chose. Je t'ai déjà dit que je voulais de l'argent.

— Misérable ! misérable !... répéta son frère, en lui jetant un regard de mépris.

Le Cam se redressa vivement, hideux de haine. — Ainsi c'est tout ce que tu as à me répondre ? Prends garde Fanch.

Il s'approcha davantage.

— C'est donc toi qui l'auras voulu. Ecoute encore alors. Je n'ai rien à craindre, rien à redouter maintenant, n'est-ce pas, dans toute cette affaire ; on ne reviendra jamais sur les déclarations si nettes, si précises d'un honnête homme comme toi. Eh bien ! si tu me refuses ce que je te demande, ce que tu me dois, dût-il, m'en coûter la prison, je vais me dénoncer moi-même à M. Hérier. Oui, je vous ai volé, lui dirai-je, oui je vous ai pris votre argent, c'est vrai, mais suis-je plus cou-

pable que mon frère, qui, lui, vous a caché mon crime, pour vous voler votre enfant ?

Fanch porta la main à son cœur, en étouffant un cri de souffrance. Mais réprimant sa douleur :

— Viens, lui dit-il d'une voix forte.

— Ça dépend où, répondit le Cam, que son air froid et calme, subitement, commençait à inquiéter.

— Je te dis de me suivre.

Jean-Marie restait immobile. Alors le fils du vieux Guegueu, retrouvant sa vigueur de jadis, l'enleva d'une seule main par le col de sa blouse. Il ouvrit la porte de communication, traversa le bureau, et pénétra sans s'arrêter, dans la chambre où causaient le capitaine et la vieille Méré.

— Monsieur, dit-il, voici mon frère Jean-Marie, qui désire vous parler.

Et lâchant alors la blouse du Cam, il le jeta presque aux pieds de M. Hérier.

VIII

Tout ceci s'était passé si rapidement, que Jean-Marie, ahuri, chancelant, faillit tomber lorsque ses pieds touchèrent le sol.

Ses yeux papillotèrent, sa voix s'étrangla dans sa gorge, quand il se trouva en présence de M. Hérier.

En tournant son regard, il aperçut sa mère, immobile dans son fauteuil, si pâle qu'on l'aurait crue morte. Fanch, aussi pâle qu'elle se plaça à son côté.

— Parle, Jean-Marie, dit-il, au milieu d'un profond silence. Voici M. Hérier.

— Qu'avez-vous à me dire ? demanda ce der-

nier.

Le Cam se taisait, regardant tantôt sa mère, tantôt son frère.

Leurs visages calmes augmentaient son trouble.

— Qu'avez-vous à me dire ? répéta M. Hérier.

Le Cam balbutia sourdement.

— Rien.

Fanch reprit la parole.

— Ainsi, Jean-Marie, tu ne veux pas parler ?

— Je n'ai rien à dire...

Il y eut un nouveau silence.

— En ce cas, dit le fils de la vieille Méré, c'est donc moi qui parlerai pour toi.

Instinctivement le boiteux regarda la porte. Son frère comprit son intention.

— Reste et écoute, mon frère, dit-il d'une voix grave.

Tourné vers le père de Geneviève, il parla simplement, sans emphase.

— Monsieur, je vous ai trompé. La confiance que vous m'accordez, je ne la mérite plus. Ma famille est indigne de la vôtre.

La pauvre veuve fit entendre un cri douloureux.

— Fanch ! dit le capitaine cherchant à l'arrêter.

— Laissez-moi continuer, monsieur, car je n'ai pas tout dit. Oui, je vous ai trompé en vous cachant la tâche qui s'étend sur nous. Vous êtes l'honneur, nous sommes l'infamie. Mon devoir était de parler ; sous l'empire d'un sentiment malhonnête que je reprouve, je me suis tu. J'étais fou, insensé ! Pardonnez-moi... Oh ! oui, je vous demande humblement de me pardonner, car je suis bien malheureux, bien malheureux !

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 42

LE MANOIR DU DIABLE

Par JACQUES BREMOND

TROISIÈME PARTIE

Le Rocher des Etocs

V

— La honte... la conscience ! Que rabâches-tu là ?

Je sais ce qu'elles valent tes grandes phrases maintenant.

Muet d'indignation, Fanch se taisait...

— Veux-tu que je te dise moi, pourquoi tu ne m'a pas dénoncé ? C'est pas par honte, comme tu dis si bien, mais parce que tu es un malin. En me dénonçant, en me faisant arrêter, c'en était fait de ton mariage, fini de la ferme, fini de l'argent, fini de tout... Est-ce que ton M. Hérier t'aurait donné sa fille si j'étais allé en prison ? Pas si bête, et tu le savais bien. Vois-tu, quand j'ai su toutes tes manigances avec la police, je me suis dit : c'est un fier malin tout de même que mon vertueux frère, et j'ai cessé de trembler. Je crois même que celui qui avait le plus peur de nous deux, c'était toi, Dam ! aussi t'avais gros à perdre.

L'autre, atterré, se taisait toujours.

— C'est tellement vrai, tout ce que je dis là, que tu as encore peur à l'heure présente ; tu n'oses éle-

Sainte-Barbe, le recteur de l'Institut catholique de Paris termine en disant que si le gouvernement ne s'arrête pas dans cette voie, le système républicain pourra bientôt s'appeler le système de la banqueroute. (Applaudissements à droite).

INFORMATIONS

LA COMMISSION DU BUDGET

L'affaire des Phosphates algériens. — Le rapport sera publié

La commission du budget a tenu samedi une séance mouvementée. On s'y est occupé de la concession des phosphates d'Algérie.

M. Doumergue, rapporteur du budget de notre grande colonie a annoncé qu'il avait reçu communication du rapport administratif de M. Mastier sur les phosphates. Il a demandé à en donner lecture.

Quelques membres de la commission ont fait remarquer qu'il était assez difficile à la commission de se prononcer sur la question, étant donné que la publication d'un document unique, ne fournissant qu'un élément d'information, présenterait de graves inconvénients.

Le rapporteur a répondu qu'il a demandé l'annexion à son rapport de ce document fourni par l'administration centrale, c'est parce qu'il y a trouvé la preuve manifeste et concluante des déficiences que présente l'organisation politique et administrative actuelle de l'Algérie, dont il a fait lui-même la critique dans son rapport.

Au surplus, a-t-il ajouté, c'est sur la demande formelle de la commission que le gouvernement a fait cette communication officielle. Ce document n'a donc aucun caractère confidentiel. Pourquoi dès lors, n'en pas donner lecture ?

La commission s'est rangée à cet avis. Cette lecture d'un document qui ne contient pas moins de quatre-vingt-dix pages de petit texte a duré une heure et demie.

Une longue et très vive discussion s'est engagée sur la question de savoir s'il serait publié et annexé au rapport de M. Doumergue.

M. Barthou a émis l'avis qu'avant de se prononcer la commission devrait consulter le ministre de l'intérieur. M. Turrel a parlé dans le même sens.

Le rapporteur, soutenu par M. Pelletan, a fait observer que le président du conseil, ministre de l'intérieur lui avait livré ce document sans condition, que par conséquent la commission était libre d'en faire l'usage qu'il lui convenait.

M. Bourgeois, président du conseil, a été entendu par la commission du budget sur la question des phosphates algériens.

Appelé à s'expliquer sur le point de savoir s'il n'y aurait aucun inconvénient à publier le rapport de M. Mastier sur cette question, le président du conseil a déclaré ce qui suit :

« L'article 28 du règlement stipule que les membres de la Chambre peuvent prendre communication, sans déplacement, des documents remis aux commissions », à moins toutefois qu'ils n'aient été livrés à titre confidentiel.

« Le rapport Mastier a été communiqué officiellement et sur sa demande à la commission du budget : cette communication équivalait donc à une publication.

Les sanglots qui s'amorcelaient dans sa gorge lui coupèrent la parole.

— Mais, mon pauvre enfant, dit M. Hérier aussi ému que lui, vous savez bien que je vous connais, que je vous aime, que nous vous aimons tous ici.

— Je vous ai trompé ! répétait l'infortuné.

— Non, c'est impossible,

— Monsieur, dit-il en reprenant son sang-froid, que pensez-vous d'un homme qui, ayant un criminel dans sa famille...

Le capitaine l'interrompit :

— Si cet homme est honnête, la faute d'un misérable ne retombe pas sur lui.

— Et celui-là cesse d'être honnête, quand il se fait complice par le mensonge, continua Fanch. Je suis cet homme-là, et vous ne pouvez donner votre fille au frère d'un voleur.

La vieille Meré éclata en sanglots.

— Ne pleure pas, ma mère, dit-il en se penchant vers elle, en agissant ainsi, je fais mon devoir... et le tien... tu le sais bien. Voyons, Est-ce que tu ne souffrais pas, pauvre mère, de ce terrible secret ? Est-ce que ce mensonge honteux ne t'étouffait pas ?

Il s'était agenouillé près de la malheureuse, mêlant ses larmes aux siennes.

Le capitaine Hérier vint vers eux, prêt à les consoler.

Mais Fanch se remit debout, et s'adressant, à son frère, que la honte érasait :

— J'ai fait mon devoir, Jean-Marie, à ton tour de faire le tien.

Le Cam courba la tête.

Il attendit quelques instants et répéta :

« Cette publication ne peut, d'ailleurs, offrir que des avantages puisque, seule, elle permettra de porter un jugement raisonné sur les faits relatés dans le document.

« Toutefois, le gouvernement pense que la commission du budget devra faire des réserves sur les considérations juridiques contenues dans le rapport : le gouvernement formulera les siennes. »

Quelques membres observent que le rapport Mastier contient certains passages obscurs et que, notamment, il y est fait, à deux reprises, allusion à une « haute influence » dont l'action se serait fait sentir au moment de l'attribution des concessions.

M. Bourgeois répond qu'il autorisera MM. les commissaires enquêteurs à fournir à la commission toutes les explications qu'elle croira utiles.

M. Doumergue, estimant que rien n'est modifié dans la divergence de vues qui s'était produite, maintient sa démission, malgré les vives instances de ses collègues.

La commission décide que le rapport Mastier sera autographié et qu'un exemplaire en sera remis à chacun de ses membres.

On prête à M. Marcel Habert l'intention d'interpeller lundi, si la publication intégrale du rapport n'est pas prononcée.

L'équilibre du budget

M. le président de la commission expose ensuite diverses propositions ayant pour objet de rétablir l'équilibre du budget.

Le ministre de la guerre offre une réduction de 100,000 francs sur le chapitre des « primes de travail ».

Le ministre de la marine consent une économie de 50,000 fr. sur les chapitres des « travaux hydrauliques ».

Une diminution de 8,000 francs sur les « frais d'impression » est apportée par le ministre de l'agriculture.

M. Turrel, rapporteur du budget des colonies, observe que, sur le chapitre 44 dotant le « service pénitentiaire », le gouvernement avait spontanément proposé une réduction de 200,000 francs sur les crédits de 1895. De l'examen auquel s'est livré M. Turrel, il résulte que ce chapitre a encore une dotation supérieure de 247,000 francs au moins aux dépenses probables calculées d'après les dépenses des exercices précédents. Le rapporteur propose, et la commission adopte une réduction de 147,000 francs sur ce chapitre laquelle laissera encore à l'administration une marge de 100,000 fr.

L'équilibre du budget se trouve ainsi réalisé.

L'amiral Gervais devant ses pairs

Nous lisons dans le *Petit Journal* :

L'émotion publique, que nous nous félicitons d'avoir interprétée, a remporté en faveur de l'amiral Gervais la victoire du bon sens et du bon droit.

Comme nous le pensions, le gouvernement refuse de livrer le commandant de l'escadre active de la Méditerranée aux rancunes personnelles de M. Lockroy. Le ministre de la marine n'avait vu dans l'échouage de la Badine qu'un prétexte commode pour faire attaquer et frapper ensuite un ancien adversaire, devenu son subordonné ; le ministère entier a décidé simplement que la procédure ordinaire en cas d'accident serait sui-

— Nous t'attendons, Jean-Marie. Il était toujours muet.

— Alors, dit-il, c'est encore moi qui parlerai. Seulement comme il ne faut pas que tu m'accuses encore de cacher notre honte, c'est devant tous, et bien haut que je veux crier notre infamie !

Avant qu'on ait pu l'empêcher, il ouvrit la fenêtre pour appeler tous ceux qui se trouvaient dans la cour de la ferme.

— Entrez tous et écoutez-moi.

Une vingtaine de journaliers, hommes ou femmes, se rangèrent dans la chambre.

— Je vous ai dit l'autre jour que l'incendie de la grange avait été allumé par imprudence ; je vous ai dit qu'il n'y avait eu ni vol, ni tentative de meurtre.

— Oui, oui, monsieur Gueguen, dirent-ils tous.

— Détrompez-vous, on a brûlé exprès, on a volé, on a tenté d'assassiner !

— Qui ça... le coupable ?...

— Lui ! dit Fanch en désignant Jean-Marie.

Il y eut un cri général de réprobation.

— Oui, c'est infâme, n'est-ce pas, c'est monstrueux. Jean-Marie venant voler chez moi, Jean-Marie incendiaire, Jean-Marie laissant assassiner sa mère ! Mais ce qui est tout aussi infâme, tout aussi monstrueux, c'est ce que j'ai fait, moi, en ne le dénonçant pas, en vous mentant à tous...

— M'sieu Gueguen ! dirent toutes les voix pleines d'affections.

Mais il enleva les repoussant du geste :

— Je ne suis plus digne de rester parmi vous. Je vous quitte. Pardonnez-moi et oubliez-moi.

Il se retourna vers sa mère ; elle était évanouie.

vie, que la justice serait appliquée et qu'un conseil d'enquête prononcerait en dernier ressort, selon la règle permanente et toujours appliquée jusqu'à ce jour.

Le conseil d'enquête sera composé de l'amiral Rieunier, ancien ministre de la marine, président, de l'amiral Brown de Colstoun, préfet maritime de Toulon, et de l'amiral de Jaille, ancien commandant de la Méditerranée.

Le choix de ces juges donne pleine satisfaction à l'opinion. Elle a comme nous entière confiance dans leur capacité et leur équité, dans leur compétence et leur haute moralité.

L'honneur de l'amiral, l'intérêt de la marine et de la défense nationale sont donc entre des mains aussi impartiales que loyales. Ils sont heureusement arrachés aux hasards d'un examen passionné : ils cesseront d'être traités à la légère, comme une polémique de presse ou une querelle de politiciens, au mépris de la dignité humaine et des services rendus.

C'est un soulagement pour la conscience publique et une satisfaction pour tous les patriotes.

* * *

Paris, 26 novembre.

Le rapport de la commission présidée par le contre-amiral Mac-Guckin de Slane sur les échouages de la Badine est arrivé cet après-midi au ministère de la marine. Il était accompagné d'une lettre d'envoi de l'amiral Gervais dans laquelle il a consigné ses observations.

Le *Soir* dit que le bruit a couru avec persistance, hier après midi, dans les couloirs de la Chambre, qu'une question sera peut-être posée demain au ministre de la marine sur le cas de l'amiral Gervais.

Obsèques de M. Barthélemy Saint-Hilaire

Paris, 27 novembre.

M. Barthélemy Saint-Hilaire répétait souvent à ses amis intimes : « Je veux que mes obsèques soient simples et courtes ».

Ce désir de l'illustre défunt a été respecté, et la cérémonie qui a eu lieu hier, n'a comporté qu'une simple messe basse à l'église Saint-Honoré-d'Eylau.

Le corps exposé ce matin au domicile mortuaire, boulevard Flandrin, a été transporté à l'église à midi.

Aucun honneur militaire n'a été rendu, aucune fleur n'a été déposée sur le cercueil qui, pendant la messe dite par l'abbé Vigneron, a été placé sur un modeste catafalque. M. Barbeaux, curé de Saint-Honoré-d'Eylau, a donné l'absoute.

Les nombreux amis de M. Barthélemy Saint-Hilaire, ses collègues du Sénat et de l'Institut ont pris place dans la nef. Parmi eux, M. Casimir-Périer, ancien président de la République ; M. Berthelot, ministre des affaires étrangères, retenu par la question de Madagascar, était représenté par M. Mollard, chef adjoint du protocole.

Après la cérémonie, le corps a été déposé dans les caveaux de l'église. Il sera transporté demain au Père-Lachaise où il sera inhumé dans le caveau de la famille.

La maladie d'Alexandre Dumas

Une légère amélioration dans l'état de M. Alexandre Dumas s'était manifestée dans la matinée de lundi et la fièvre avait presque disparu ; mais dans l'après-midi, les symptômes menaçants de la veille ont reparu.

Prenant alors le bras du Cam :

— Parlons, Jean-Marie, dit-il, notre place n'est plus ici où il n'y a que des honnêtes gens.

Tous s'approchèrent pour le retenir. M. Hérier se plaça au milieu d'eux.

— Ecoutez-moi, mes amis, dit-il d'une voix vibrante d'émotion. Un jour, un héroïque soldat m'a sauvé la vie au péril de la sienne, cet homme c'était Gueguen, le vieux pêcheur que vous avez connu ; le digne vieillard dont vous respectez, dont vous honorez la mémoire. Il avait sept enfants, Dieu en a rappelé cinq à lui. Des deux qui restaient, l'un a pris le sentier du devoir et de la vertu tracé par son père, c'est Fanch, qui devient mon fils aujourd'hui. A celui-là, vous pouvez serrer la main, c'est un vrai Gueguen.

Tous vinrent vers Fanch, l'étouffant presque sous leurs étreintes.

— L'autre, continua M. Hérier, a parjuré l'honneur des siens, s'est fait vil et méprisable. Celui-là est mort pour nous.

Et poussant le Cam vers la malheureuse femme toujours évanouie.

— A genoux, misérable, dit-il, à genoux devant la douce et tendre créature dont vous n'êtes plus digne d'être le fils.

Le boîteux tomba lourdement à terre. Le capitaine le maintint encore.

— A genoux aussi devant ce frère loyal que vous avez voulu salir de votre infamie... à genoux devant tous ceux qui, honnêtes et bons, vous méprisent.

Le Cam affaissé, restait inerte.

M. Hérier le traîna presque jusqu'à la porte.

— Partez, dit-il alors, on ne vous connaît plus.

Le malade a dû être, à cause de son état nerveux, complètement isolé ; la chambre qu'il occupe est plongée dans l'obscurité la plus complète, et toutes visites, même celles de ses proches, sont interdites.

C'est ainsi que MM. Sardou, son voisin, Claretie et Meilhac, ses collègues de l'Académie, n'ont pu le voir.

Un assoupissement profond a remplacé l'agitation dont il souffrait ces jours derniers, et le docteur Baye, le médecin de Marly, qui le soigne d'ordinaire et qui a provoqué la consultation des docteurs Bouchard, Dieulafoy et Pozzi, ne le quitte plus.

On redoute une méningite consécutive à un abcès du cerveau placé profondément.

Toute la famille est actuellement réunie à Marly, dans la modeste villa de la rue du Champ-Flour.

Afin qu'aucun bruit ne vienne troubler l'illustre malade et que la sonnerie de la cloche qui annonce les visiteurs ne parvienne jusqu'à lui, la porte reste entr'ouverte.

Les visites ont été assez nombreuses du reste, quoique la nouvelle de la maladie de l'auteur du *Demi-Monde* ne soit pas encore très connue et que beaucoup de personnes croient à une indisposition passagère à laquelle, grâce à la vigueur de sa constitution, le malade résistera.

* * *

Voici le bulletin de santé communiqué mardi :

Etat grave, mêmes symptômes qu'hier avec tendance à l'affaiblissement.

Dans la matinée, le malade a demandé un crayon pour écrire quelques mots ; il lui a été impossible de tracer les lettres. Depuis ce moment, il est tombé dans un coma d'où il ne sort que par intervalles très espacés.

France et Russie

A l'occasion de sa fête régimentaire, le 144^e d'infanterie russe a adressé au 144^e régiment stationné à Bordeaux une lettre signée du colonel de laquelle nous détachons ce passage :

« La vive sympathie qui existe entre la Russie et la France étant pleinement partagée par notre armée, moi et mes officiers nous désirons profiter de l'heureuse coïncidence que notre régiment et celui dont vous êtes le commandant portent le même numéro 144, pour faire connaissance avec nos confrères de l'armée française, en tout temps si brave et si glorieuse.

» Signé : Colonel SCOUPIO ».

Une escadre russe à Brest

Brest, 26 novembre.

Les croiseurs *Rurick* et *Dmitri-Donshoi* quitteront Portsmouth aujourd'hui pour Brest où ils arriveront demain ou après-demain. On espère que la cononnière *Grozitschky* arrivera ce soir. Hier soir le télégramme suivant a été adressé à l'amiral Kologueras :

« Le sénateur, maire de Brest, à amiral Kologueras, commandant escadre russe, Portsmouth (Angleterre).

« Au nom de la ville de Brest, j'ai l'honneur de vous inviter ainsi que vos officiers à une réception qui aura lieu jeudi 28 novembre et à une représentation théâtrale le lendemain soir. Je vous serais très reconnaissant de vouloir bien m'adresser télégraphiquement votre réponse.

« DELOBEAU, sénateur, maire. »

C'est donc jeudi soir qu'aura lieu la réception dans la salle des fêtes.

Comment se retrouva-t-il dans les champs ? il ne s'en rendait pas compte.

Ses oreilles bourdonnaient, une fièvre de rage agitait tout son corps, il se laissa choir sur le bord d'un fossé, les jambes molles, la tête perdue.

Le poing tendu dans la direction du Sulaire, frémissant, l'écume aux lèvres, il murmura, les dents serrées à se rompre :

— Comment donc me vengerais-je ?

Quand la vieille Meré se réveilla de son long évanouissement, elle put croire qu'elle sortait d'un affreux rêve.

M. Hérier et Fanch, calmes tous deux, la regardaient avec intérêt.

Le docteur Lemenez lui tenait la main.

— Ah ! ça, lui dit-il, c'est ainsi que vous acceptez les invitations à dîner, méchante malade.

— Comment ? fit-elle étonnée, cherchant à se souvenir.

— Mais oui, au moment où M. Hérier, pour fêter votre convalescence, vous demande à venir dîner avec lui, vous ne trouvez rien de mieux que de vous évanouir.

— Je me suis évanouie ?...

— Fort longtemps, paraît-il. Heureusement que j'ai eu la bonne idée de rentrer en repassant devant la ferme, pour vous rappeler à la politesse, soit dit entre nous.

Elle se tourna vers son fils, pour chercher à savoir si elle avait été le jouet d'un rêve.

Le visage de Fanch ne trahissait aucune émotion.

(A suivre).

La fin de la Grève de Carmaux

La reprise du travail est générale

Nous lisons dans le *Télégramme* : C'est aujourd'hui jeudi, qu'a eu lieu la reprise du travail au quatrième four qui porte le numéro 2.

M. Moffre qui a eu tous les embauchages qu'il a voulu, a reçu la visite de deux délégués du Bousquet-d'Orb.

MM. Vergne et Gey — ainsi se nomment ces délégués — étaient venus pour connaître les intentions du directeur sur la reprise du travail.

Mais, a déclaré M. Moffre aux délégués, je reprendrai la besogne dès que les embauchages seront finis. Je compte rallumer le premier four au Bousquet, jeudi ou vendredi.

MM. Vergnes et Gey se sont retirés très satisfaits de cette réponse du patron que les meneurs socialistes avaient présenté comme « absolument décidé à ne pas rallumer au Bousquet d'Orb pour affamer les ouvriers » (sic).

C'est dire que dans l'Hérault comme dans le Tarn, les malheureux grévistes sont enchantés de reprendre le travail.

Sur le four n° 2 de la verrerie Sainte-Clotilde les nouveaux embauchés installent leurs places et dérouillent les *cannes* pour la reprise de demain.

Terrible Explosion

Palma (Iles Baléares), 26 novembre.

Une terrible explosion s'est produite, hier, à la poudrière de Palma.

On a retiré 63 cadavres dont 37 femmes ; les cadavres sont affreusement mutilés, et il est impossible d'établir leur identité.

Sur les quarante blessés qui ont été transportés à l'hôpital, plusieurs ont succombé.

Une souscription est ouverte ; la ville est consternée.

On recherche un ouvrier renvoyé qui, parait-il, aurait manifesté l'intention de faire sauter la poudrière.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

À la Préfecture

M. Arnaud, récemment nommé préfet du Cher, quittera Cahors samedi matin par le train de nuit heures trente, pour aller prendre possession de son nouveau poste.

M. Druard, notre nouveau préfet, arrivera à Cahors le 2 décembre prochain, où il ne restera d'ailleurs que le temps de se faire installer.

M. Druard ne prendra réellement possession de son poste que vers le 15 décembre.

Le service de la navigation du Lot

M. le ministre des travaux publics vient d'adresser à M. le préfet du Lot la lettre suivante : « Monsieur le préfet,

« J'ai l'honneur de vous informer que M. Connétable, conducteur des ponts et chaussées de 3^e classe, élève-externe diplômé de l'École nationale des ponts et chaussées, a été chargé, à la résidence de Cahors, de l'arrondissement unique du service de la navigation du Lot, et attaché, en outre, au service hydrométrique du bassin de cette rivière, en remplacement de M. Couturier. « Il remplira les fonctions d'ingénieur ordinaire. « Ces dispositions auront leur effet à dater du 1^{er} décembre 1895. »

Au Conseil des ministres

Au conseil des ministres du 26 courant, M. le ministre de l'agriculture a annoncé à ses collègues qu'il allait déposer incessamment sur le bureau de la Chambre, plusieurs projets de loi relatifs à la restauration et à la conservation des terrains en montagne à effectuer dans les bassins du Lot supérieur et du Gardon (Lozère).

Instruction primaire

Par arrêté de M. l'inspecteur d'académie, en date du 21 novembre 1895, Mlle Marie-Juliette Guillaud, élève maîtresse sortant de l'école normale de Montauban, pourvue du brevet supérieur, est déléguée dans les fonctions d'institutrice chargée de la direction de l'école maternelle publique de Souillac (emploi créé).

Caisse des Ecoles

Comité de patronage démocratique de la jeunesse française

3^e LISTE DE SOUSCRIPTION

Total des listes précédentes 543 55

Liste de M. Delpech, Inspecteur primaire. 50 00

Total. 592 55

Syndicat des pharmaciens du Lot

Jeu 21 novembre, les pharmaciens du Lot faisant partie du Syndicat, ont procédé aurenouvement de leur bureau.

Ont été nommés :

Président, M. Cougoule, pharmacien honoraire à Figeac ;

Vice-président, M. Alazard, pharmacien à Cahors ;

Secrétaire général, M. Magot, pharmacien à Cahors ;

Secrétaire-Adjoint, M. Combarieu, pharmacien à Cahors ;

Treasorier, M. Fayret, pharmacien à Cahors.

M. Cougoule, de Figeac, a été chargé par le syndicat d'assister l'Inspecteur de l'Assistance publique dans la vérification des mémoires.

Un cas de tuberculose

Nous avons reçu la lettre suivante que notre impartialité nous fait un devoir d'insérer :

Monsieur le Directeur,

Vous avez inséré dans votre numéro du 23 courant, une lettre qui vous a été adressée par M. Pagès, vétérinaire à Cahors, au sujet d'un cas de tuberculose constaté sur une vache appartenant à un nommé Malirat, demeurant à la Beyne, commune du Montat.

Les faits exposés dans cette gracieuse lettre, en des termes que je ne qualifierai point, ne sont pas précisément l'expression de la vérité.

Voici en effet d'une façon exacte ce qui s'est passé.

Le 26 octobre, je fus appelé par le dit Malirat pour visiter sa vache qu'il suspectait d'être atteinte d'une maladie de poitrine. J'examinai cette bête très attentivement et je pus constater que les craintes de ce propriétaire étaient fondées.

Mon devoir de vétérinaire était de le prévenir, — ce que je fis — qu'aux termes de la loi sur la police sanitaire du 21 juillet 1881, il devait se rendre à la mairie du Montat pour y souscrire la déclaration réglementaire.

N'ayant rien reçu de l'administration, je dus quelques jours après informer M. le Préfet de la vache dont il s'agit était suspecte de tuberculose (et non atteinte de cette maladie, comme le pense M. Pagès.)

M. le Préfet prit alors, à la date du 30 octobre, un arrêté pour placer la dite vache sous ma surveillance, comme le prescrit l'arrêté ministériel du 23 juillet 1888. L'arrêté préfectoral me parvint le 1^{er} novembre. Je n'ai donc pas attendu cinq semaines pour provoquer de l'administration les mesures édictées par la loi, comme le prétend mon confrère.

Je me disposais à me rendre au domicile du sieur Malirat lorsque je reçus, (le 12 novembre) de M. le Préfet, l'ordre de me transporter au Montat, pour procéder à l'autopsie de cet animal que le sieur Malirat avait décidé de faire abattre afin de le livrer à la boucherie.

Cette opération a été faite le 15 de ce mois en présence du propriétaire, de deux bouchers et de l'auteur de l'article qui se trouvait là, je ne sais comment, car le sieur Malirat ne m'a nullement déclaré qu'il eût fait choix d'un vétérinaire pour assister à l'autopsie.

L'examen des viscères de l'abdomen ne m'a décelé rien d'anormal, quant aux viscères de la poitrine, il m'était impossible de les visiter sur les lieux d'une manière sérieuse.

C'est pourquoi, sans me préoccuper des protestations d'un confrère dont je ne pouvais m'expliquer la présence, puisque, comme je l'ai déjà dit, le sieur Malirat ne m'avait pas signifié qu'il eût désigné pour prendre part à l'opération de l'autopsie, j'emportai chez moi le poumon afin de l'examiner à loisir dans mon laboratoire.

J'affirme sur mon honneur que j'ai trouvé dans cet organe des lésions qui ne m'ont laissé aucun doute sur l'invasion de phthisie pulmonaire. Cependant la maladie était localisée dans le lobe gauche, ce qui a permis d'utiliser les viandes pour la consommation.

Je crois donc avoir fait tout mon devoir en cette circonstance, comme aussi à l'occasion d'un chien suspect de rage, à laquelle fait allusion M. Pagès et qui fut faite par ce dernier en ma présence et en celle de M. de Balthazard, qui fut de mon avis.

Si je répons aux attaques dont je suis injustement l'objet, c'est pour établir la mauvaise foi de ce peu aimable confrère.

Je compte, Monsieur le Directeur, sur votre impartialité pour faire paraître la présente lettre dans le plus prochain numéro de votre estimable feuille.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

LAUR,

Vétérinaire départemental, Président de la Société de Médecine vétérinaire du Lot.

M. Pagès nous adresse la réponse suivante :

Monsieur le Directeur,

J'enregistre avec plaisir un premier avis de M. le vétérinaire départemental, qui reconnaît avoir refusé de faire l'autopsie avec le vétérinaire municipal.

On ne saurait être plus aimable et plus courtois envers un confrère.

Second avis : M. le vétérinaire départemental reconnaît avoir emporté le poumon, malgré mes protestations. On ne saurait être plus aimable et plus courtois envers un confrère.

Enfin, je constate que M. le vétérinaire départemental garde le silence le plus prudent sur le troisième confrère qui a eu la mauvaise foi et l'absence de courtoisie de ne pas adopter la parole d'honneur de M. le vétérinaire départemental.

Comme tout cela est aimable pour le propriétaire qui, à la place de tant de courtoisie, aurait préféré garder sa vache, et voir un peu moins d'arbitraire dans son examen.

PAGÈS,

Vétérinaire municipal.

4^E GRAND CONCERT

DONNÉ PAR

L'ORPHÉON DE CAHORS

A ses Membres patrons et Dames patronnesses

1^{re} PARTIE

1. Marche Russe, par l'Orchestre.
2. Chants des Montagnes, chœur chanté par l'Orphéon.
3. L'Ombre (midi-minuit), par M. Lassus.
4. France et Champagne, par M. Frécheville.
5. Le Mesureur, chansonnette comique, par M. Delcros.
6. La Fille du Régiment, par M^{me} Aubran.
7. Duo de violons, par MM. Barreau et Grat.
8. Perdue-Lamento, par M. Léon Pèzet.
9. Derniers moments d'Athalie, scène lyrique, par M. Arnaudet.
10. Nouveaux-nés, romance, par M. L...

FAUST (1^{er} acte)

Grand Opéra. — Musique de Gounod
Le Docteur Faust..... M. Dellard
Méphistophélès..... M. Aubran
Les chœurs de coulisse, par l'Orphéon et 20 soprani.

2^e PARTIE

1. Hymne aux Aïeux, chœur par l'Orphéon.
2. Le Pressoir, romance, par M. Rollés.
3. Les Pommiers, romance par M. L...
4. A Petit choral. — B Bijou extraite, par l'Orchestre.

M. Pascal

Grand premier comique. — Dans ses créations
6. La Juive (cavatine) par M. Fabre.
7. Samson et Dalila, romance par M^{me} Aubran.
8. Les Mousquetaires de la Reine, duo par MM. Dellard et Aubran.
9. Barcarolle pour deux violons, par MM. Grat et Périé.
10. Les Echos du Quercy, chanté par l'Orphéon avec accompagnement de l'Orchestre.
Prix ordinaire des places.

L'eau

Par suite de réparations à faire aux machines du château-d'eau, les fontaines ne seront ouvertes, jusqu'à nouvel ordre, que de 7 à 9 heures, de 11 à 1 heure, et de 6 à 8 heures du soir.

Le froid

La température s'est sensiblement refroidie depuis samedi et le thermomètre est descendu aux environs de zéro.

Samedi et dimanche, le temps a été affreux : pluie, vent, rafales et par dessus le marché un abaissement subit du thermomètre, succédant à une série de beaux jours, c'était, sans transition, passer de l'été de la Saint-Martin à l'hiver le plus désagréable.

Aussi, bien des rhumes, des bronchites, des pleurésies se sont déclarées et vont donner de la besogne aux médecins.

On nous annonce de divers côtés que ce mauvais temps est le résultat de chutes de neige dans la région.

Ce matin, les dépêches nous annoncent que la neige est tombée en abondance dans les Pyrénées, à Luchon, dans les Corbières et dans l'Aude.

On la signale aussi à Laplume (Lot-et-Garonne), à Bergerac, à Villefranche-d'Aveyron et dans le Tarn.

Figeac

Sont nommés juges : A Pau, M. Ducastaing, juge d'instruction à Figeac ; à Figeac, M. Malrieu, avocat.

Parmi les prix décernés par l'Académie française, nous avons eu la satisfaction de constater que deux prix Montyon de 1,000 fr. avaient été donnés à M. Fernand Maury et à M. A. Rayeur. MM. Fernand Maury et A. Rayeur sont deux anciens élèves de notre collège.

Les deux ouvrages qui ont valu à ces jeunes auteurs cette marque de distinction de la part de l'Académie, sont : *Essai sur la Vie et les Œuvres de Bernardin de Saint-Pierre et la Trouée des Ardennes*.

Catus

Dans sa séance du 21 novembre, l'Académie française a décerné un prix de vertu de 300 fr. à la nommée Céline-Anne Moles, de Catus.

DÉPÊCHE

Mort d'Alexandre Dumas

Paris, 28 novembre.

Alexandre Dumas est mort hier au soir. Voici la dépêche annonçant sa mort :

» Marly-le-Roi, 7 h. 45, soir.

» Alexandre Dumas vient de mourir ; les derniers instants ont été très calmes ; la famille de l'illustre écrivain est à son chevet. La nouvelle s'est aussitôt répandue dans Marly et des groupes se forment devant la villa. »

Tribunal correctionnel de Gourdon

Audience du 25 novembre

Pierre Fajolles, âgé de 34 ans, demeurant à Cognac, commune de Payrignac, est inculpé de vol de cent soixante fagots de bois au préjudice de M. Florentin, demeurant au même lieu. Reconnu coupable, il est condamné à vingt jours de prison et aux dépens, avec bénéfice de la loi Bérenger.

Bertrand Mespoulet, âgé de 57 ans, demeurant à Souillac, qui à l'audience de la justice de paix du 14 novembre dernier a insulté les témoins qui déposaient contre lui, est condamné à 30 fr. et aux dépens.

THÉÂTRE DE CAHORS

Tournées ALBERT CHARTIER

Jeudi 28 novembre

Avec le concours de M. MALARD, premier comique du Théâtre du Gymnase de Paris.

HOTEL DU LIBRE ÉCHANGE

Comédie en 3 actes

ON COMMENCERA PAR

C'est une Femme du Monde

Pièce en 1 acte

ÉTUDE

de M^e René BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, rue Ste. Claire n° 52 près le Palais de Justice.

EXTRAIT

D'UNE

demande en séparation de biens

D'un acte du ministère de M^e Brousse, huissier à Puy-l'Évêque, en date du vingt-six novembre mil huit cent quatre-vingt-quinze enregistré, il résulte que dame Marie Sérourne, sans profession, épouse de Jean Gérard Cure, domiciliée à Lacajoque, commune de St-Vite (Lot-et-Garonne) en fait et droit avec son mari à Combes, commune de Sérignac, ayant M^e René Billières pour avoué constitué près le tribunal civil de Cahors.

A formé contre son dit mari une demande en séparation de biens.

Pour extrait certifié sincère :

Cahors, le vingt-sept novembre mil huit cent quatre-vingt-quinze.

L'avoué poursuivant,

Signé : René BILLIÈRES.

Bibliographie

LES GRANDS PROBLÈMES

Sous ce titre, M. Ad. François traite les sujets suivants : 1^o la Question du bonheur, 2^o le Bien social, 3^o le Beau, 4^o la Question de l'Âme.

Cet ouvrage est un essai de philosophie pratique, en ce sens que l'auteur recherche seulement les vérités utiles, et il s'efforce de les dégager des données de l'expérience, de la science et de la conscience.

La question du bonheur, c'est d'abord l'examen des conditions du bonheur humain, et puis l'étude des moyens pour réaliser ces conditions.

Le bien social, c'est la recherche de ce que doit tendre à devenir la société, à savoir une association d'assistance mutuelle, et c'est en conséquence la définition des véritables services publics.

Le beau, ou l'idéal, c'est le but des aspirations confuses de tous les hommes, et c'est aussi le but vers lequel l'histoire montre que chemine l'humanité.

La question de l'âme, c'est l'exposé des puissants motifs qui doivent déterminer les hommes à croire à l'existence de l'âme.

Les quatre parties de l'ouvrage, loin d'être étrangères les unes aux autres, forment donc un tout qui s'enchaîne, et qui, partant des questions les plus simples et les plus personnelles, s'élève par degrés aux notions les plus hautes et aux intérêts supérieurs de l'humanité.

Charles Noblet et fils, éditeurs, 13, rue Cujas, Paris. — Prix 3 fr. 50. — Envoi franco contre mandat.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou balnéaire, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Billets d'aller et retour de famille, pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re}, 2^e et 3^e classe, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations bal-

néaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 300 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — ou plus 40 %	

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants : 1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque pé-

riode, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

Bibliographie

UNE DÉPENSE INTELLIGENTE

Qu'est-ce qu'une dépense intelligente ? C'est celle qui rapporte un profit considérable, bien supérieur à la somme déboursée.

Le patron d'un vêtement coûte, lorsqu'il est bon, de 1 fr. 50 à 4 fr. ; 240 patrons représentent donc plus de 300 fr.

Un dessin de tapisserie, un modèle d'ouvrage manuel, un échantillon de tricot, ou crochet, coûtent, en moyenne, quelques francs chacun ; deux ou trois cents de ces objets équivalent, à peu de chose près, à la valeur des patrons, ci-dessus indiqués.

Si, en outre, on joint à ces travaux variés des romans intéressants, convenant à tous les membres de la famille, jeunes et vieux, des articles variés, des conférences musicales servant de guide à l'étude du piano, des articles d'instruction, d'éducation, de savoir-vivre, des recettes éprouvées par le ménage, et la tenue de la maison, on reconnaît aisément qu'un abonnement à la *Mode Illustrée* est la dépense la plus intelligente et la plus avantageuse qui se puisse faire : c'est un placement qui rapporte, en économies, plus de trente fois ses débours.

La *Mode illustrée, Journal de la Famille*, sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND, offre gratuitement, chaque semaine, un Supplément littéraire, avec pagination spéciale, et consacré à des romans illustrés.

Un numéro, composé de 12 pages in-4°, est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris.

Prix pour les Départements. — Première édition : Trois mois, 3 fr. 50 ; — Six mois, 7 fr. ; Douze mois, 14 fr.

Quatrième édition : Trois mois, 7 fr. ; — Six 13 fr. 50 ; — Douze mois, 25 fr.

On s'abonne également dans toutes les librairies des départements et dans tous les bureaux de poste.

JOURNAL DES DEMOISELLES

ÉDITION MENSUELLE

Soixante-deux années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du *Journal des Demoiselles*, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque.

A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles.

Chaque livraison renferme :

- 1^o 32 pages de texte : Instruction, littérature, éducation, modes, gravures d'art, etc.
- 2^o Un Album de patrons, broderies, petits travaux, avec explication en regard, formant à la fin de l'année une collection de plus de 500 dessins.
- 3^o Une feuille de patrons, grandeur naturelle, imprimés ou découpés, soit environ 100 patrons par an.
- 4^o Une ou deux gravures de modes colorées, soit 18 par an.
- 5^o Modèles de Tapisseries ou de petits travaux en couleurs.
- 6^o Annexes variées. — Tapisseries par signes — Imitations de peinture — Musique — Opérette — Chiffres enlacés — Alphabets — Cartonnages — Abat-jour — Calendriers, etc.

La Nouvelle Revue

18, Boulevard Montmartre, Paris.

Directrice : Madame Juliette ADAM

PARAIT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

PREMIER DE l'abonnement	Paris et Seine	50 ^{fr}	26 ^{fr}	14 ^{fr}
	Départements	56	29	15
	Etranger...	62	32	17

On s'abonne sans frais : dans les Bureaux de poste, les agences du Crédit Lyonnais et celles de la Société générale de France et de l'Etranger.

AFFICHAGE GÉNÉRAL et DISTRIBUTION d'IMPRIMÉS

L. AUBOURG & C^{ie}

4, RUE SAINTE-ANNE (Avenue de l'Opéra)

PARIS

La Maison L. AUBOURG & C^{ie}, fondée en 1878, se charge de l'AFFICHAGE de toute nature ainsi que de la DISTRIBUTION des IMPRIMÉS pour Paris, la Province et l'Etranger. Cette maison de 1^{er} ordre possède de nombreux emplacements pour la pose des Affiches en papier et sur toile; elle a des correspondants dans toutes les communes de France.

S'adresser à M. DUBÉZ, Directeur, 4, Rue S^{te}-Anne (Avenue de l'Opéra) Paris.

Marcelin ALAZARD

HORTICULTEUR PROFESSEUR D'ARBORICULTURE, AVENUE DE MAYENNE MONTAUBAN (Tarn-et-Garonne)

Vignes Américaines et Franco-Américaines

VARIÉTÉS DISPONIBLE GREFFÉES :

Sur Herbemont et Jacquéz. — Méreau du Lot, Pinot noir, Négret de Villaudrie, Sémillon blanc, Valdiguié ;

Sur Rupestris du Lot et Rupestris Martin. — Mérieulle ou Bordelais, Cabernet Sauvignon, Cote vert du Lot ou Méreau, Folle blanche, Négret de Villaudrie, Sémillon blanc ;

Sur Riparia Gloire et Riparia grand Glabre. — Bordelais ou Mérieulle, Cabernet Sauvignon, Merlot, Chasselas de Montauban Méreau cote vert, Folle blanche, Grand noir, Gamay du Beaujolais, Meauzac rose, Négret de Villaudrie, Pinot noir, Petites Sirah, Sémillon, Sauvignon blanc, Valdiguié.

Superbe collection de 50 variétés de raisins de table

Spécialité de Boutures et racines greffables des meilleures variétés sélectionnées, Berlandieri du Texas

Boutures écussonnées à œil dormant, Récompensées à l'Exposition Nationale d'Angers, d'une médaille de vermeil ; — et d'un diplôme d'honneur au Congrès Viticole de Tours.

PRIX MODÉRÉS. — Envoi du prix-courant spécial des Vignes, et Catalogues d'arbres, Arbustes et Rosiers sur demande.

AVIS

Le sieur SÉGUELA, père informe le public qu'il met en vente 30 barriques de piquette excellente et provenant des vignobles de Caillac.

Prix : 20 francs la barrique.

A VENDRE également du très bon vin à 100 francs la barrique.

Peinture ENTREPRENEUR DE PEINTURE Papiers peints
Vitrerie en
Faux bois **Henri SÉGUY** tous genres
Marbre Rue du Lycée, n° 40, CAHORS Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

GUERISON
Certaine et Radicale de toutes les AFFECTIONS de la PEAU
Dartres, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lupus, etc., etc.
Plaies et Ulcères variqueux dits Incurables.
Ce Traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et déposé au dépôt de la Seine, ne dérange pas du travail ; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 3^e jour, il produit une amélioration sensible.
M. LENOIR, Médecin Spécialiste, Ancien Aide-Major des Hôpitaux n° 9, rue de Turin, PARIS. Consultations gratuites par Correspondance.

LE GOURMET
REVUE DE CUISINE PRATIQUE
Paraissant le mardi
Abonnement pour un an :
France 5 fr.
Etranger 6 fr.
Bureaux : 12, rue Turbigo, Paris

A affermer

Pour entrer en jouissances de suite, une vaste salle au rez-de-chaussée ayant servi pour café, avec grandes caves, grenier, et appartements au second. Le tout situé à Cahors, boulevard Gambetta, en face le Théâtre. S'adresser, à M. Bruel, rue du Lycée, ou à M. Agar, notaire, rue Fénelon.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU,

LIQUIDATION pour cause de cessation de commerce

P. BRUEL

CAHORS, — Rue du Lycée, n° 3, — CAHORS

Porcelaines et Cristaux, Articles pour limonadiers et maîtres d'hôtel, Services de table à café et à thé, Fantaisies de toutes sortes, Biscuits anglais, Cristaux de Bohême, Statuettes de Saxe, Vases, Services à toilette, Jardinières, etc., etc., à 25, 30 et 50 0/0 de rabais des prix ordinaires de vente.

On céderait le fonds à l'amiable.

Cave Bordelaise

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION
M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1^{re} marque, Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.

La Grande Encyclopédie

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. :
BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut.
H. DERENBOURG, prof. à l'École des langues orientales.
F. GAMBIELE, député de la Seine.
A. GIRY, professeur à l'École des chartes.
GLASSON, de l'Institut, prof. à la Faculté de droit.
D^r L. BÉGIN, bibliothécaire de la Faculté de médecine.
La GRANDE ENCYCLOPÉDIE, dont les articles sont rédigés et signés par plus de 500 collaborateurs — est le seul ouvrage français de cette nature justifiant son titre. Elle formera environ 28 volumes gr. in-8° colombier de 1200 pages, qui se publient par livraisons de 48 pages paraissant le jeudi de chaque semaine.

Broché : 600 fr.
Payables : 10 fr. par mois ou 500 fr. comptant
Relié : 750 fr.
Payables : 15 fr. par mois ou 650 fr. comptant
Demander Prospectus détaillé aux Editeurs

H. LAMIRAULT et C^{ie}, 61, rue de Rennes, Paris